

Rappels

Pour assurer la **sécurité des soins** vous devez présenter une pièce d'identité en cours de validité (Code de la sécurité sociale : art. L. 162.21)



Les soins au CHU de Grenoble ne sont pas gratuits.

Pour bénéficier du tiers payant vous devez fournir tous les justificatifs dont vous disposez :

- votre carte Vitale et son attestation
- votre carte mutuelle
- tout document justifiant d'une situation particulière : carnet de soins pour les personnes pensionnées de guerre, carnet de maternité, feuillet d'accident du travail, ordonnancier, attestation d'AME (aide médicale de l'état pour les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle)
- l'attestation de déclaration de votre médecin traitant (dans le cadre du parcours de soins coordonné).

Vous ne bénéficiez pas du tiers payant,

vous pouvez régler directement au "Centre de Paiement" situé dans l'hôpital Michallon, Hall Belledonne (du lundi au vendredi de 8h à 17h)

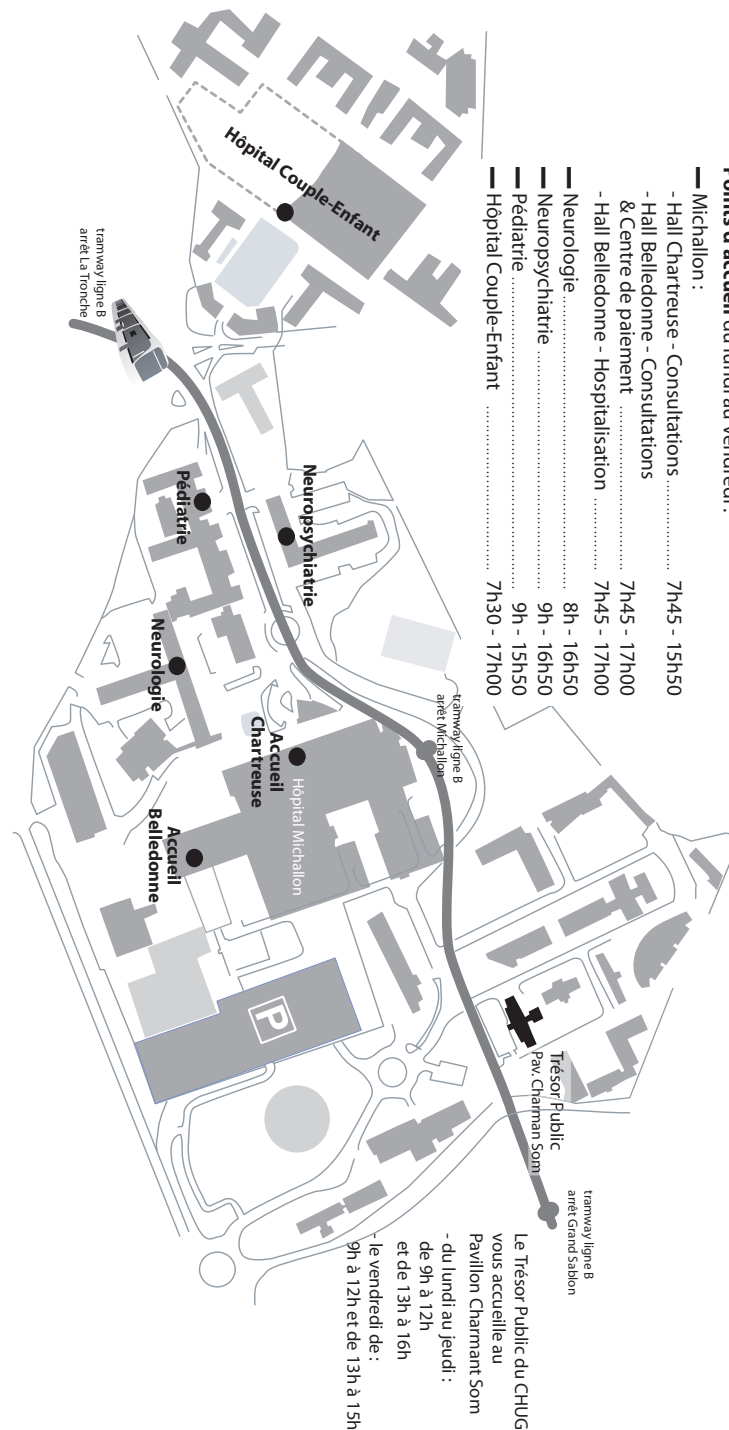
Vous avez reçu un "Décompte des sommes dues"

vous pouvez le régler :

- en envoyant un chèque à la "Direction de la Clientèle, CHU de Grenoble, BP 217 - 38043 Grenoble cedex 09
- en vous présentant au Centre de Paiement de l'Hôpital Michallon

Vous avez reçu un "Avis des sommes à payer" ?

Le paiement s'effectuera au Trésor Public du CHU de Grenoble : cf. plan et horaires ci-contre



TARIFS

CONSULTATIONS

HOSPITALISATION

PARKINGS

mai janvier 2010

Pour toute informations
Direction de la Clientèle
Tel. 04 76 76 50 27

Tarifications journalières d'Hospitalisation

Tarifs applicables au 1er janvier 2010

Hospitalisation complète

Médecine et Psychiatrie	1 301,41 €
Chirurgie	1 667,03 €
Spécialités coûteuses	2 942,09 €
SSR gériatrique	987,33 €
Autre SSR	472,59 €

Hospitalisation incomplète

Hospitalisation de jour :

- cas général	841,48 €
- cas onéreux	1 682,97 €
- Dialyse ambulatoire	1 908,47 €
- Chimiothérapie	1 908,47 €
- Psychiatrie adulte	679,92 €
- Psychiatrie infanto-juvénile	679,92 €
- demi-journée	420,74 €

Hospitalisation de nuit

- Psychiatrie adulte	841,48 €
- Psychiatrie infanto juvénile	841,48 €
Chirurgie Ambulatoire	841,48 €

Hospitalisation à domicile

412,56 €

Forfait journalier

Médecine, chirurgie, obstétrique	18,00 €
Psychiatrie	13,50 €

Frais accompagnants

Repas accompagnant	11,80 €
Petit déjeuner d'accompagnant	2,70 €
Lit d'accompagnant avec petit déjeuner	8,40 €
Chambre avec petit déjeuner	18,00 €
Chambre sans petit déjeuner	15,50 €

Autres prestations

Chambre individuelle	50,00 €
Prestation hebdomadaire nutrition entérale à domicile	24,83 €
Studios loués aux parents d'enfants hospitalisés : la nuitée	24,00 €
la caution	187,00 €

Tarifications Consultations

Consultations

Omnipraticien	C	22 €
Spécialiste	Cs	23 € + MCS 3 €
.....	C2	44 €
.....	C3	66 €
Neuropsychiatrie	CNP	34,30 € + MCS 4 €
Acte d'ostéodensitométrie osseuse		39,96 €
Consultation de diététique		17,00 €
Equipement en lentilles de contact :		
- 2 yeux souples		80 €
- 2 yeux autres		120 €
Laseximer		650 €
Lasik		850 €

Majoration pour consultation

Dimanche et jour férié	CD	19,05 €
Nuit de 20h à 24h et de 6h à 9h	CN	23,00 €
Nuit de 00h à 6h	CN	40,00 €

Autres majorations

Des majorations de paiement sont prévues par l'Assurance Maladie dans le cas d'absence de déclaration de médecin traitant ou lorsque le patient n'est pas orienté par son médecin traitant.

Tarifs du Parking

Tarifs applicables au 15 octobre 2007

Journée de 7h à 20h

Durée de stationnement	Tarifs
0 - 2h	gratuit
2 - 3 h	3,00 €
3 - 4 h	3,50 €
4 - 5 h	4,00 €
5 - 6 h	4,50 €
au delà de 6h : forfait journée	5,00 €

Nuit de 20h à 7h

Forfait nuit	1,50 €
--------------------	--------

de 7h à 7h le jour suivant

Forfait 24h	6,50 €
-------------------	--------

Toute heure entamée est due

Une fois votre ticket validé en caisse, vous disposez de 10 mn pour sortir.

Gratuité aux patients suivants

Gratuité pour les consultants permanents (du lundi au samedi midi), munis d'une carte rose délivrée par la Direction de la Clientèle.

Les consultants des services d'Hématologie, Radiothérapie, Hémodialyse, de désensibilisation et ayant bénéficié d'une transplantation d'organes, munis d'un justificatif jaune

Les hospitalisations (de jour, de courte et longue durée), sur justification du bon de sortie.

Les parents d'un enfant hospitalisé (- de 15 ans) sur justification d'un bon de sortie.